

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt mars à 19H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, lundi 16 mars 2026.

A - Partie variable

Néant.

B – Décisions

La séance débute à 19h0 mn avec 60 conseillers et 5 procurations.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du procès-verbal en date du 5 mars 2026 qui n'amène pas d'observation.

Madame Lydia MUSSET demande où il est possible de retrouver le compte-rendu de la Gendarmerie.

Monsieur le Maire lui répond que les éléments sont communiqués aux Maires délégués oralement. Il sera demandé à la Gendarmerie s'il est possible de communiquer les éléments à l'ensemble des conseillers municipaux.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_034B

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, David MAINGUY, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.

APPEL NOMINAL ET INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Gilles PITON, Maire sortant de la commune de Mauges-sur-Loire a convoqué les conseillers municipaux nouvellement élus.

Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal le composant, il donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	64
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	65

DÉCIDE DE :

- Prend acte de l'installation du Conseil Municipal.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_035A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, David MAINGUY, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.

PRESIDENCE DE SEANCE DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET VERIFICATION DU QUORUM

Le doyen d'âge, Monsieur Albert COIFFARD expose :

Le doyen ou la doyenne d'âge des membres présents, prend la présidence de la séance.

Les conseillers municipaux désignent en leur sein le secrétaire de séance, par tradition, il peut revenir au plus jeune des conseillers municipaux de remplir cette fonction.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	64
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	65

DÉCIDE DE :

- Désigner Monsieur Mathéo GOURDON, secrétaire de séance.
- Constater que le quorum est atteint.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_036A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, David MAINGUY, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Albert COIFFARD, doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ...».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Monsieur Albert COIFFARD sollicite deux volontaires comme assesseurs : Monsieur Thimothée DEBRARD et Monsieur Jacques MAGNIER de MAISONNEUVE acceptent de constituer le bureau.

Monsieur Albert COIFFARD demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Gilles PITON propose sa candidature.

Monsieur Albert COIFFARD enregistre la candidature de Monsieur Gilles PITON et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Monsieur Albert COIFFARD proclame les résultats.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	0
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	0

DÉCIDE DE :

➤ Procéder à l'élection du Maire.

➤ Résultats du vote :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	65
nombre de bulletins nuls ou assimilés :	1
nombre de bulletins blancs :	3
suffrages exprimés :	61
majorité requise :	31

➤ Monsieur Gilles PITON a obtenu 51 voix.

Madame Anne-Françoise CADIOT-OGER a obtenu 10 voix.

➤ Monsieur Gilles PITON, ayant obtenu la majorité absolue des voix, est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

➤ Dès qu'il est élu, le Maire assure la présidence de la séance du Conseil Municipal.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_037A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
David MAINGUY pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS DE LA COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le Maire propose la création de 10 postes d'adjoints au Maire de la commune nouvelle.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral DRAJ-BRE-2026-02 fixant le nombre de conseillers municipaux et communautaires à l'issue des élections municipales du 15 et 22 mars à 65 membres ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Monsieur David MAINGUY quitte la séance et donne son pouvoir à Monsieur Nicolas LE LABOURIER avant le vote de cette quatrième délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	3
Abstention	5
Non comptabilisé	1
Total	64

DÉCIDE DE :

- Déterminer la création de 10 postes d'adjoints au Maire de la commune nouvelle.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_038A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
David MAINGUY pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.

ELECTION DES ADJOINTS DE LA COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au Maire, dans les communes de plus de 1 000 habitants s'effectue dorénavant au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes.

En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (Art. L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17 ;

VU les dispositions prévues pour l'installation de la municipalité dans les communes nouvelles ;

VU la décision du Conseil Municipal de créer 10 postes d'adjoints ;

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Une élue interroge sur le fait qu'il n'y ait pas d'adjoints en finances et transition écologique.

Monsieur le Maire répond que certains Maires délégués ont aussi une délégation de droit d'adjoints sur certaines thématiques. Cela sera annoncé au moment de leur élection.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	0
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	0

DÉCIDE DE :

➤ Procéder à l'élection des 10 adjoints.

➤ Résultats du vote :

nombre de bulletins :	65
bulletins blancs ou nuls :	14
suffrages exprimés :	51
majorité absolue :	26

➤ Ont obtenu :

- Liste 1 : 51 voix

➤ Proclamation des résultats : Sont élus adjoints :

1er adjoint au Maire Mme Josseline LHOMMEAU

➤ 2ème adjoint au Maire M. Fabien JOLIVET

3ème adjoint au Maire Mme Marie-Christine GUIBERTEAU

4ème adjoint au Maire : M. Albert COIFFARD

5ème adjoint au Maire : Mme Isabelle BUREAU

6ème adjoint au Maire : Jacques MAGNIER de MAISONNEUVE

7ème adjoint : Mme Laëtitia NAUD

8ème adjoint : M. Guillaume BODIN

9ème adjoint : Mme Sandra BELLANGER

10ème adjoint : M. Narciso VILAÇA

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_039A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
David MAINGUY pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE BEAUSSE

Le Maire demande s'il y a des candidats pour le poste de Maire délégué de Beausse.

Monsieur Valéry DUBILLOT propose sa candidature.

Monsieur Gilles PITON enregistre la candidature de Monsieur Valéry DUBILLOT et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	0
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	0

DÉCIDE DE :

- Procéder à l'élection du Maire délégué de Beausse.
- Résultats du vote du 1er tour de scrutin :
 - Nombre de bulletins : 65
 - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 14
 - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 51
 - Majorité absolue : 26
- A obtenu :
 - Monsieur Valéry DUBILLOT : 51 voix (cinquante et une voix).
- Proclamation des résultats :
 - Monsieur Valéry DUBILLOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire délégué de Beausse.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_040A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
David MAINGUY pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE BOTZ EN MAUGES

Le Maire demande s'il y a des candidats pour le poste de Maire délégué de Botz en Mauges.

Madame Marie LE GAL propose sa candidature.

Monsieur Gilles PITON enregistre la candidature de Madame Marie LE GAL et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	0
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	0

DÉCIDE DE :

- Procéder à l'élection du Maire délégué de Botz-en-Mauges.
- Résultats du vote du 1er tour de scrutin :
 - Nombre de bulletins : 65
 - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 9
 - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 56
 - Majorité absolue : 29
- Ont obtenu :
 - Mme Marie LE GAL : 51 voix (cinquante et une voix)
 - M. Ariel YARIV : 5 voix (cinq voix)
- Proclamation des résultats :
 - Mme Marie LE GAL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire déléguée de Botz-en-Mauges.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_041A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
David MAINGUY pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE BOURGNEUF EN MAUGES

Le Maire demande s'il y a des candidats pour le poste de Maire délégué de Bourgneuf-en-Mauges.

Madame Angéline RICHOU propose sa candidature.

Monsieur Gilles PITON enregistre la candidature de Madame Angéline RICHOU et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	0
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	0

DÉCIDE DE :

- Procéder à l'élection du Maire délégué de Bourgneuf-en-Mauges.
- Résultats du vote du 1er tour de scrutin :
 - Nombre de bulletins : 65
 - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 11
 - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 54
 - Majorité absolue 28
- Ont obtenu :
 - Mme Angéline RICHOU : 51 voix (cinquante et une voix)
 - M. Gaël BEDUNEAU : 3 voix (trois voix)
- Proclamation des résultats :
 - Mme Angéline RICHOU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire déléguée de Bourgneuf-en-Mauges

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_042A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
David MAINGUY pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE LA CHAPELLE SAINT FLORENT

Le Maire demande s'il y a des candidats pour le poste de Maire délégué de La Chapelle-Saint Florent.

Monsieur Luc CHAUVIN propose sa candidature.

Monsieur Gilles PITON enregistre la candidature de Monsieur Luc CHAUVIN et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	0
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	0

DÉCIDE DE :

- Procéder à l'élection du Maire délégué de La Chapelle-Saint-Florent.
- Résultats du vote du 1er tour de scrutin :
 - Nombre de bulletins : 65
 - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4
 - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 61
 - Majorité absolue 31
- Ont obtenu :
 - M. Luc CHAUVIN : 51 voix (cinquante et une voix)
 - M. Jean-René GRASSET : 10 voix (dix voix)
- Proclamation des résultats :
 - M. Luc CHAUVIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire délégué de La Chapelle-Saint-Florent

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_043A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
David MAINGUY pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DU MARILLAIS

Le Maire demande s'il y a des candidats pour le poste de Maire délégué du Marillais.

Madame Gaëtane GABORY propose sa candidature.

Monsieur Gilles PITON enregistre la candidature de Madame Gaëtane GABORY et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	0
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	0

DÉCIDE DE :

- Procéder à l'élection du Maire délégué du Marillais.
- Résultats du vote du 1er tour de scrutin :
 - Nombre de bulletins : 65
 - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 11
 - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 54
 - Majorité absolue 28
- Ont obtenu :
 - Mme Gaëtane GABORY : 51 voix (cinquante et une voix)
 - Mme Arlette BURGEVIN : 1 voix (une voix)
 - Mme Sandrine LE GALL : 2 voix (deux voix)
- Proclamation des résultats :
 - Mme Gaëtane GABORY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire déléguée du Marillais.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_044A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
David MAINGUY pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DU MESNIL EN VALLEE

Le Maire demande s'il y a des candidats pour le poste de Maire délégué du Mesnil-en-Vallée.

Monsieur Vivien TUFFREAU propose sa candidature.

Monsieur Gilles PITON enregistre la candidature de Monsieur Vivien TUFFREAU et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	0
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	0

DÉCIDE DE :

- Procéder à l'élection du Maire délégué du Mesnil-en-Vallée.
- Résultats du vote du 1er tour de scrutin :
 - Nombre de bulletins : 65
 - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 9
 - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 56
 - Majorité absolue 29
- Ont obtenu :
 - M. Vivien TUFFREAU : 51 voix (cinquante et une voix)
 - Mme Hélène MARCHAND : 3 voix (trois voix)
 - Mme Isabelle MONFRAY : 2 voix (deux voix)
- Proclamation des résultats :
 - M. Vivien TUFFREAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire délégué du Mesnil-en-Vallée.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_045A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
David MAINGUY pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE MONTJEAN SUR LOIRE

Le Maire demande s'il y a des candidats pour le poste de Maire délégué de Montjean-sur-Loire.

Madame Yvette DE BARROS propose sa candidature.

Monsieur Gilles PITON enregistre la candidature de Madame Yvette DE BARROS et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	0
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	0

DÉCIDE DE :

- Procéder à l'élection du Maire délégué de Montjean-sur-Loire.
- Résultats du vote du 1er tour de scrutin :
 - Nombre de bulletins : 65
 - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3
 - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 60
 - Majorité absolue : 31
- Ont obtenu :
 - Mme Yvette DE BARROS : 50 voix (cinquante voix)
 - M. Nicolas LE LABOURIER : 12 voix (douze voix)
- Proclamation des résultats :
 - Mme Yvette DE BARROS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire déléguée de Montjean-sur-Loire.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_046A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
David MAINGUY pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE LA POMMERAYE

Le Maire demande s'il y a des candidats pour le poste de Maire délégué de La Pommeraye.

Madame Nadège MOREAU propose sa candidature de.

Monsieur Gilles PITON enregistre la candidature de Madame Nadège MOREAU et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	0
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	0

DÉCIDE DE :

- Procéder à l'élection du Maire délégué de La Pommeraye.
- Résultats du vote du 1er tour de scrutin :
 - Nombre de bulletins : 65
 - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3
 - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 62
 - Majorité absolue 32
- Ont obtenu :
 - Mme Nadège MOREAU : 51 voix (cinquante et une voix)
 - Mme Lydia MUSSET : 11 voix (onze voix)
- Proclamation des résultats :
 - Mme Nadège MOREAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire déléguée de La Pommeraye.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_047A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
David MAINGUY pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE SAINT LAURENT DE LA PLAINE

Le Maire demande s'il y a des candidats pour le poste de Maire délégué de Saint-Laurent-de-la Plaine.

Monsieur Guy CAILLAULT propose sa candidature.

Monsieur Gilles PITON enregistre la candidature de Monsieur Guy CAILLAULT et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	0
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	0

DÉCIDE DE :

- Procéder à l'élection du Maire délégué de Saint Laurent-de-la-Plaine.
- Résultats du vote du 1er tour de scrutin :
 - Nombre de bulletins : 65
 - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4
 - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 61
 - Majorité absolue : 31
- Ont obtenu :
 - M. Guy CAILLAULT : 51 voix (cinquante et une voix)
 - M. Bruno CHAUVIGNE : 10 voix (10 voix)
- Proclamation des résultats :
 - M. Guy CAILLAULT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire délégué de Saint Laurent-de-la-Plaine.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_048A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
David MAINGUY pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE SAINT LAURENT DU MOTTAY

Le Maire demande s'il y a des candidats pour le poste de Maire délégué de Saint Laurent-du-Mottay.

Monsieur Yannick BENOIST propose sa candidature.

Monsieur Gilles PITON enregistre la candidature de Monsieur Yannick BENOIST et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	0
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	0

DÉCIDE DE :

- Procéder à l'élection du Maire délégué de Saint Laurent du Mottay.
- Résultats du vote du 1er tour de scrutin :
 - Nombre de bulletins : 65
 - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 10
 - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 55
 - Majorité absolue : 28
- Ont obtenu :
 - M. Yannick BENOIST : 51 voix (cinquante et une voix)
 - M. Guillaume MOREL : 3 (trois voix)
 - Mme Isabelle MONFRAY : 1 (une voix)
- Proclamation des résultats :
 - M. Yannick BENOIST, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire délégué de Saint Laurent-du-Mottay.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_049A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
David MAINGUY pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE SAINT FLORENT LE VIEIL

Le Maire demande s'il y a des candidats pour le poste de Maire délégué de Saint Florent-le- Vieil.

Madame Anita ROBICHON propose sa candidature.

Monsieur Gilles PITON enregistre la candidature de Madame Anita ROBICHON et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	0
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	0

DÉCIDE DE :

- Procéder à l'élection du Maire délégué de Saint Florent-le-Vieil.
- Résultats du vote du 1er tour de scrutin :
 - Nombre de bulletins : 65
 - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3
 - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 62
 - Majorité absolue : 32
- Ont obtenu :
 - Mme Anita ROBICHON : 51 voix (cinquante et une voix)
 - Mme Magalie ALLAIRE : 11 voix (onze voix)
- Proclamation des résultats :
 - Mme Anita ROBICHON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire déléguée de Saint Florent-le-Vieil.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_050A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
David MAINGUY pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire indique que les membres du Conseil Municipal sont classés dans l'ordre du tableau selon les modalités suivantes.

Après le Maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux.

Les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

- entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	65
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	65

DÉCIDE DE :

➤ Prendre acte du tableau du Conseil Municipal :

Fonction	Qualité	Nom et prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste en chiffres
Maire					
Premier adjoint					

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_051A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
David MAINGUY pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.

CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément à l'article L 2121-7, lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le Maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du CGCT.

Le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local et de certains articles du CGCT qui portent sur les conditions d'exercice des mandats municipaux (art. L 2123-1 à L 2123-35).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	65
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	65

DÉCIDE DE :

➤ Prendre acte de la charte de l' élu local.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_052A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
David MAINGUY pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre d'attributions pour la durée du mandat, dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

La loi propose ainsi 31 attributions. Il appartient au Conseil Municipal de choisir parmi ces 31 attributions.

VU l'article L,2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	64
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	65

DÉCIDE DE :

➤ Confier au Maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 1 000 000 € pour les travaux et 500 000 € pour les autres marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants sans incidence financière, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 € ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les tribunaux administratifs. Le Maire pourra également porter plainte au nom de la commune et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 € par année civile ;

27° De procéder, pour l'ensemble des demandes, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

- Autoriser expressément le Maire à subdéléguer sa signature, dans le cadre des délégations consenties par la présente délibération, aux agents concernés, conformément à l'article L 2122-19 du CGCT.

C – Informations et Questions diverses

Mathéo GOURDON

Secrétaire de séance



Gilles PITON

Maire de Mauges-sur-Loire

